Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213502214-20261102-2026133-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Pléchâtel

Séance du 02/11/2026

Date de la convocation
27/10/2026

Date d'affichage
27/10/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 23
Présents : 23
Votants : 22

A la majorité
Pour : 22
Contre : 0
Abstentions : 1

L'an 2026 et le 2 Novembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : Mme ADAM Marie-France, M. ARRAULT José, M. BARBU Guillaume, Mme BEZIN Charlène, M. BRIZARD Philippe, M. CONCHE Philippe, Mme COUÉ Virginie, M. DENIS Bernard, Mme DESHOUX Charline, Mme GÉRARD Michelle, M. HAMON Joël, M. HELIAS Patrick, M. LALESNEL Thierry, M. LAVENIR Guillaume, M. MATRAT Hugues, Mme MORISSET Typhaine, Mme MOUAZAN Régine, Mme NUCITO Gaëlle, M. PERCHER Jean-Jacques, Mme POLIGNÉ Laëtitia, M. ROUSSELOT Sébastien, Mme SAULNIER Elise, Mme TEILLARD Stéphanie

Mme ADAM Marie-France a été élue secrétaire

Numéro de la délibération : 2026133
Objet de la délibération : Subventions arbres de Noël

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder, comme les années précédentes, une subvention de 9 € par élève fréquentant les écoles primaires de Pléchâtel pour l'achat de jouets et de livres qui seront distribués à l'occasion des Arbres de Noël de ces écoles. Les subventions suivantes seront donc versées :

- École Publique Henri Dès : 99 élèves x 9 € = 891 €
- École Privée Saint Michel : 98 élèves x 9 € = 882 €
- École catholique Arthur Regnault : 75 élèves x 9 € = 675 €

Soit un total de 2 448 €

Ces dépenses seront prélevées à l'article 65748 du Budget Communal.

Pour copie conforme.
La secrétaire de séance,

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 18/11/2026